

Communes de la Métropole du Grand Paris...

# ET SI L'INNOVATION PRENAIT SES QUARTIERS CHEZ-VOUS ?

Accueillez l'expérimentation de solutions innovantes pour  
répondre aux besoins de vos citoyens.

**Appel à  
Manifestation  
d'Intérêt**

**21 octobre 2022 -  
14 janvier 2023**



# UNE NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE LA VILLE

**Paris&Co et ses partenaires lancent un nouveau programme pour les communes de la Métropole du Grand Paris souhaitant expérimenter des solutions innovantes au bénéfice de leurs citoyens et accélérer leur transition vers un modèle plus durable.**

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à :

- Sélectionner **trois communes**, pour accueillir un quartier d'innovation où seront déployés des projets pilotes.
- Offrir à toutes les communes candidates **une formation** à l'expérimentation urbaine par les experts de Paris&Co.



**La Métropole du Grand Paris favorise le développement de l'innovation au sein des communes métropolitaines, afin de répondre aux nécessaires transitions écologiques et sociales du monde urbain.**

L'innovation est un des moteurs puissants de transformation de la société et de l'économie. A ce titre, elle est un levier indispensable au service d'une transition durable et solidaire de la ville, au service des citoyens.

Composée de 131 communes, la Métropole du Grand Paris forme l'échelon idéal pour rassembler les intelligences autour des opportunités et des enjeux de la ville durable. Elle accompagne ainsi ces grandes transitions de la zone dense et urbaine, afin de construire un territoire métropolitain innovant.

L'expérimentation, parce qu'elle interroge l'usage et favorise le passage à l'échelle des solutions innovantes, est aujourd'hui indissociable d'un développement urbain intelligent. C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris, avec le soutien de Paris&Co, soutient l'émergence de quartiers d'innovation sur son territoire, pour servir toujours mieux celles et ceux qui y habitent et y travaillent.

**66** Geoffroy Boulard, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris

**Paris&Co, agence d'innovation territoriale de Paris et de la métropole, est engagée dans la transformation durable de la cité.**

Elle accompagne le développement et la pérennisation de solutions pour relever les défis des transitions écologique, économique et sociale.

Pour cela, Paris&Co agit à plusieurs niveaux : l'incubation de startups et l'accompagnement de projets d'innovation sociale ; l'expérimentation de nouvelles solutions sur son territoire ; l'organisation d'événements nationaux ou internationaux rassemblant des opérateurs privés et publics, de toutes tailles et de tous secteurs.

Paris&Co fédère un écosystème d'acteurs autour des enjeux de la ville durable et pilote, depuis plus de 10 ans, des programmes d'expérimentation urbaine sur différentes thématiques : mobilité, gestion des déchets, animation locale, logement, qualité de l'air, adaptation au changement climatique... Depuis 2018, le déploiement de projets pilotes se concentrent dans deux quartiers d'innovation situés dans les 13<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Cette approche unique et reconnue rejoint les objectifs portés par la Métropole en matière d'innovation pour créer des villes plus durables, résilientes et au service de ses habitants.

Paris&Co est heureuse de pouvoir étendre cette dynamique aux communes de la Métropole du Grand Paris.

**66** Loïc Dosseur, Directeur Général de Paris&Co

# UNE DÉMARCHE UNIQUE

## Une opportunité pour expérimenter en conditions réelles la ville de demain

**2**

**journées  
de formation  
offertes**

Toutes les communes candidates bénéficieront à titre gracieux d'une formation sur les **bonnes pratiques de l'expérimentation urbaine**.

**2**

**années  
d'accompagnement  
gratuit**

Comprenant près d'un an d'expérimentation concrète pour les 3 collectivités métropolitaines lauréates, suivi d'un **soutien à l'essaimage**.

**1**

**diagnostic  
territorial**

Chaque commune lauréate fera l'objet d'un diagnostic territorial, pour **qualifier les enjeux d'innovation** et orienter la recherche de solutions.

**6-8**

**projets par  
communes**

Des projets innovants, sélectionnés par appel à candidatures, **selon vos besoins**.

**2**

**Livrables**

Pour chaque commune lauréate, un diagnostic des enjeux et une évaluation des résultats pour valoriser le territoire, les projets et favoriser le **changement d'échelle des solutions**.

## Accédez à des avantages



Un **sourcing** adapté à vos enjeux stratégiques



Des outils de **valorisation** et d'**attractivité**



Un large **écosystème** d'innovation

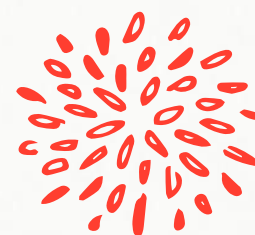


Une **montée en compétences** de vos agents



Une **prise de risque maîtrisée** et une **stratégie d'achats innovants renforcée**

## Ouvrez un nouveau champ des possibles



« Les Quartiers d'Innovation ouvrent un nouveau champ des possibles, aussi bien pour les structures qui innovent, que pour les concepteurs et décideurs de la ville, organismes publics comme entreprises privées. Il s'agit d'une dynamique unique en France par son ampleur. »



**Marion Apaire,**  
Directrice du pôle  
Ville Durable de  
Paris&Co



# L'ÉCOSYSTÈME

## Un écosystème animé et fédéré par Paris&Co et la Métropole du Grand Paris

- Tout au long de la démarche, la Métropole du Grand Paris et Paris&Co s'engagent à accompagner les communes retenues en jouant un rôle de référent entre les parties-prenantes. Cela permet de **faciliter les échanges avec les expérimentateurs** et d'assurer le bon déploiement des solutions.
- Un groupement de partenaires privés et publics sera également associé au programme. Ces acteurs seront impliqués dans la sélection et le suivi des expérimentations. Ils peuvent également soutenir les expérimentateurs en leur apportant de l'**expertise** ou en **accueillant des solutions sur leur foncier**, selon les cas.
- À titre d'exemple, les partenaires actuels des quartiers "Paris Rive Gauche" et "Chapelle-S" sont les structures suivantes : **ADEME, Altarea, CITEO, Enedis, Groupe RATP, LIDL, Paris Habitat, SEGRO, Semapa et la Ville de Paris.**



**Les expérimentateurs** sont des entrepreneurs sélectionnés pour tester leur solution en conditions réelles sur les quartiers d'innovation, quel que soit leur statut : startups, associations, PME, grands groupes, coopératives, designers...

**Ces acteurs** auront l'occasion de se rencontrer tous les trimestres pour échanger sur leurs expériences et s'inspirer, au sein de la **communauté des expérimentateurs**.



Enfin, Choose Paris Region, l'agence de promotion et d'attractivité internationale de la Région Île-de-France, est partenaire du programme afin de faciliter l'implantation en France de **porteurs de projets internationaux** et le développement en France des projets internationaux souhaitant expérimenter des solutions innovantes.

## Un écosystème animé et facilité par Paris&Co et la Métropole du Grand Paris

**Paris&Co**

**Métropole du Grand Paris**

Acteurs locaux

**Banque des Territoires**

Professionnels du monde urbain

Usagers

**Partenaires privés et institutions**

**Communes de la Métropole du Grand Paris**

Choose Paris Region

Expérimentateurs

Etablissements Publics Territoriaux

Médias

Autres collectivités

# LA GOUVERNANCE

Prenez part à la gouvernance et intégrez une communauté d'expérimentateurs !

## Le Comité Stratégique (COSTRAT)

Composé de l'ensemble des partenaires majeurs du programme, parmi lesquels la **Métropole du Grand Paris**, la **Ville de Paris**, la **Banque des Territoires**, et les élus des **trois communes lauréates**, le Comité Stratégique s'assure du bon fonctionnement de la démarche sur toute la durée de sa mise en œuvre. Il fixe les grandes orientations et se réunit deux fois par an.

## Le Comité Technique (COTECH)

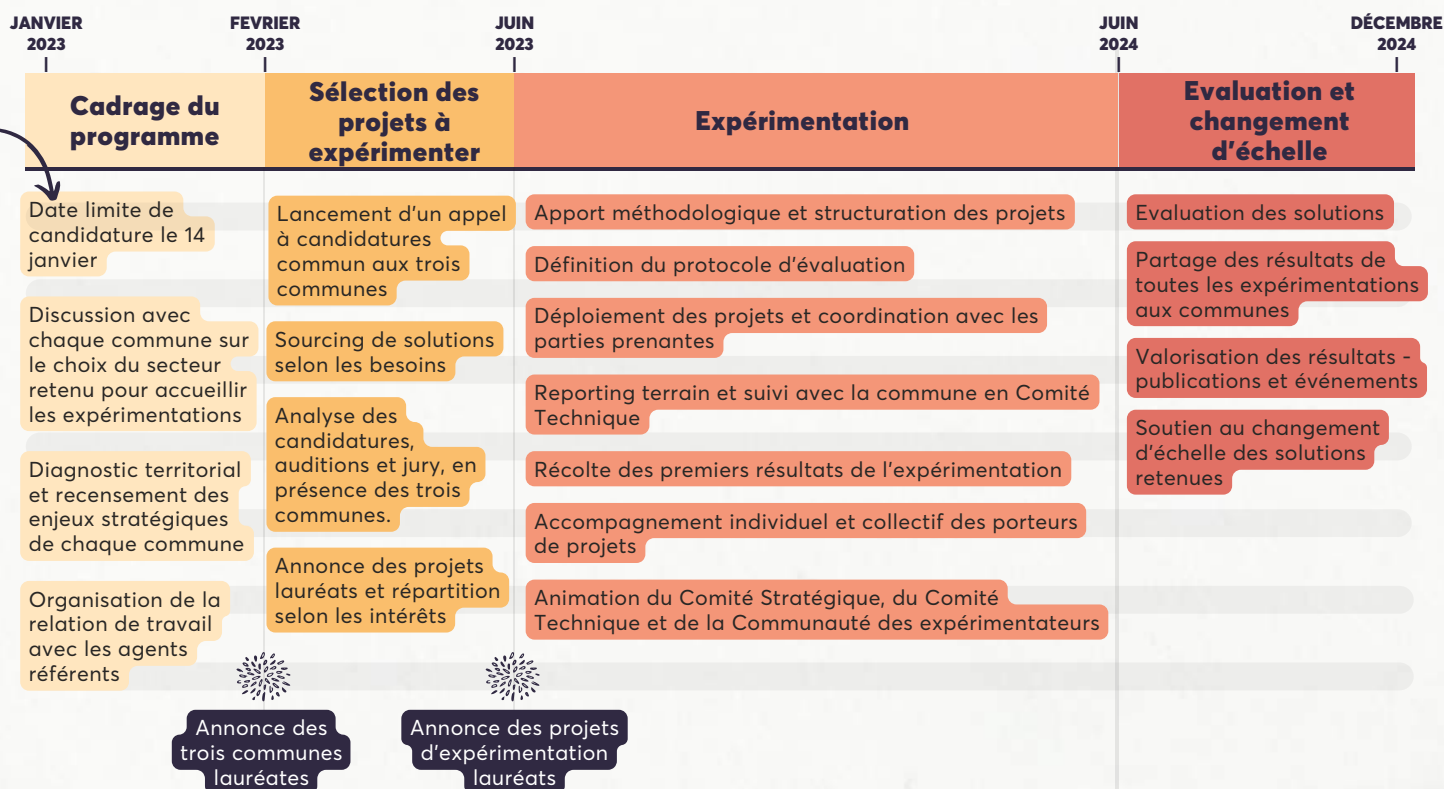
Chaque commune dispose de son Comité Technique. Ses membres (**cabinet et directions concernées**) participent à la sélection des porteurs de projet, pilotent le déploiement du dispositif sur la commune et suivent le déroulement des expérimentations. Il se réunit tous les mois.

## La Communauté des expérimentateurs

Tous les acteurs du programme rejoindront une communauté de pratiques. Ainsi, des **visites de site**, des échanges d'expériences et des événements collectifs seront l'occasion pour tous de **partager** leurs méthodes et outils et de **s'inspirer** des projets innovants développés sur les différents quartiers d'innovation. Ces temps de rencontre ont lieu chaque trimestre.

## Un accompagnement à la création d'un programme d'expérimentation urbaine

À partir de février 2023 et **pendant deux ans** en continu, les trois communes lauréates du présent Appel à Manifestation d'Intérêt bénéficieront d'un **accompagnement gratuit** pour créer et animer un programme d'expérimentation urbaine, à l'échelle d'une partie de leur territoire.





# LA FORMATION



## Une formation à l'expérimentation urbaine

L'ensemble des communes déposant un dossier de candidature complet et recevable à cet Appel à Manifestation d'Intérêt pourront participer à **une formation de deux fois un jour** pour monter en compétences sur le sujet de l'expérimentation urbaine. L'objectif est de donner plusieurs clés de compréhension sur cette approche, en présentant ses caractéristiques et ses **facteurs clés de succès**.

### Expérimentation urbaine et méthodologie



Comment **donner du sens** à l'innovation urbaine ? Comment fonctionne l'expérimentation urbaine ? Quels **outils et astuces** pour bien encadrer et faciliter les tests en conditions réelles ? Comment s'adapter aux différentes typologies de solutions ? et de territoire ? ...



**1 journée**, en présentiel, à l'Urban Lab, 18e arrdt de Paris.

### Atelier de partage des bonnes pratiques et retours d'expériences



Partage d'expériences sur les programmes précédemment menés et **facteurs clés de succès** d'un programme d'expérimentation.



**1 journée**, en présentiel, à l'Urban Lab, 18e arrdt de Paris.

## S'emparer des défis environnementaux et sociétaux

« Il ne s'agit pas d'expérimenter pour expérimenter, mais bien de tester des idées, des projets pour répondre aux besoins des habitants d'un territoire, pour favoriser une ville plus résiliente, durable, solidaire, plus démocratique, plus citoyenne, inclusive... L'innovation doit continuer à s'emparer des défis environnementaux et sociétaux, trouver des solutions pour fabriquer la ville autrement. »



Pénélope Komitès, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la résilience, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap



# LES ENGAGEMENTS REQUIS

## Les compétences requises



## L'équipe idéale à mobiliser

### Un élu référent

Apporte la vision stratégique et le soutien politique en intervenant **pendant les temps forts** du programme (CoStrat, événement de lancement de la démarche, inaugurations des projets, ...)

### Un membre du cabinet ou un agent référent

Permet **chaque semaine** la coordination entre l'ensemble des acteurs qui sont sollicités pour la collectivité (sélection des expérimentations, cotech, ...)

### Un référent communication

Facilite **chaque trimestre** la communication et la visibilité du programme et des projets auprès des habitants et des acteurs locaux (réunions de coordination, ...).

### Des experts en fonction des projets

Font bénéficier **punctuellement** les projets de leur expertise technique, de leur connaissance du terrain ou de leur expérience juridique et administrative (contribution au diagnostic territorial, réunions, ...)

## L'engagement demandé aux trois communes lauréates

- Désigner **un élu et un agent référents** pour suivre la bonne exécution du projet et apporter une vision stratégique du territoire.
- Participer à l'élaboration d'un **diagnostic** de leur territoire, en collaboration avec Paris&Co, afin de préciser les enjeux, cas d'usages et lieux d'expérimentation proposés.
- Se rendre disponibles dans le cadre de **l'évaluation** du programme (entretiens, ateliers, ...) pour en mesurer l'impact.
- Contribuer à la **communication** du programme : publications et événements valorisant les projets et leurs enseignements.
- Participer au pilotage et au **suivi des projets** à travers les instances de gouvernance dédiées.
- Mettre à disposition les **ressources** nécessaires à la **mise en place des expérimentations** (Ex : mise à disposition d'espace public, mobilisation des services techniques, mobilisation d'acteurs partenaires de la commune, etc.).
- Partager le fruit des expérimentations aux parties prenantes du programme, pour permettre la **mutualisation des connaissances**.



# LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

## Les étapes de votre candidature



8 NOVEMBRE

Vous êtes élus ou agents d'une commune souhaitant candidater ? Vous êtes invités au lancement de l'AMI : une grande rencontre sous forme d'un petit déjeuner, avec les équipes de Paris&Co, la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires et Choose Paris Region. L'occasion de rencontrer également des porteurs de projets alumni de Paris&Co !

21 octobre  
2022

14 janvier  
2023

Février  
2023

### Dépôt de la candidature

### Perfectionnement du dossier

### Examen final et notification

### Conventionnement

### Cadrage

1. Rendez-vous sur la [plateforme de candidature](#) et cliquez sur participer !
2. Créez un compte, remplissez le formulaire et déposez les documents demandés.
3. Validez !

Votre candidature est enregistrée automatiquement, vous pouvez la mettre en pause et la reprendre à tout moment.

Tout au long de la phase de candidature, un accompagnement est proposé pour vous aider à perfectionner votre dossier.

Une messagerie est intégrée à la plateforme de candidature. Accessible depuis votre profil, elle vous permet de nous joindre pour des conseils ou questions.

Trois webinaires explicatifs détaillant les enjeux du programme sont programmés les 18, 21 et 28 novembre de 12h à 12h30. [Inscription sur la plateforme.](#)

Paris&Co et la Métropole du Grand Paris vérifieront les conditions d'éligibilité de chaque candidature. Seuls les dossiers complets sont examinés.

Le comité de sélection notifiera la décision aux communes après la date de clôture des candidatures, fixée au 14 janvier 2023.

Les communes candidates non retenues à l'issue de la phase de candidature bénéficieront en 2023 d'une formation gratuite à l'expérimentation urbaine par les experts de Paris&Co.

Une convention sera mise en place entre Paris&Co et les bénéficiaires retenus dans un délai maximum d'un mois après notification de la décision d'accompagnement.



Un diagnostic territorial sera réalisé pour recenser les enjeux stratégiques de chaque commune.

Nous prendrons le temps de bien organiser la relation de travail avec les personnes impliquées au sein de chaque commune, et notamment de constituer le Comité Technique.

Annnonce des trois communes lauréates, puis lancement d'un appel à projets innovants...



## Critères de sélection

Les candidatures des communes seront étudiées sur la base des critères suivants :

- La diversité et la **pertinence des secteurs proposés** pour expérimenter ;
- La capacité à mobiliser les **ressources** nécessaires au déploiement des solutions (ex : mise à disposition d'espace public, soutien des services techniques, mobilisation d'acteurs partenaires de la commune, etc.)
- La **disponibilité** des équipes de la commune nécessaires au suivi du programme ;
- La diversité des **partenaires locaux** proposés par la commune, qui soutiennent la démarche.

## Contenu de votre dossier

### Un formulaire complété

Nous vous demandons des informations sur vous, votre projet et vos motivations

### Une fiche de présentation du secteur à enjeux proposé

Il s'agit du ou des territoires envisagés pour y déployer les expérimentations, nommé "quartier métropolitain d'innovation"

### La lettre d'engagement du Maire

Elle fait état de la candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

### Documents attestant le soutien des partenaires locaux

Baillleurs, associations, collectifs, opérateurs d'équipements,, écoles...



# CONTACTS ET QUESTIONS

## Des questions ? Besoin d'aide ? Nous sommes là pour vous !

Paris&Co met en place une **assistance spécifique** pendant toute la durée de la phase de candidature.

Pour toutes demandes de renseignement sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), **vous pouvez poser vos questions directement sur la plateforme de candidatures**, une messagerie est accessible à partir de votre profil.

En cas de difficultés ou pour nous demander des conseils dans la rédaction de votre dossier, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.



[inno-num@metropolegrandparis.fr](mailto:inno-num@metropolegrandparis.fr)  
pour la Métropole du Grand Paris

[celine.steiger@parisandco.com](mailto:celine.steiger@parisandco.com)  
pour Paris&Co

## Zoom sur la phase de candidature pour les communes

Vous êtes conviés à un **événement de lancement dès le 8 novembre** pour rencontrer les équipes de Paris&Co, de la Métropole du Grand Paris, de la Banque des Territoires et de Choose Paris Region. Des alumni de Paris&Co ayant déjà expérimenté seront présents ainsi que d'autres surprises...

**Au cours du mois de novembre, 3 sessions d'informations en ligne sont programmées** pour détailler les enjeux du dispositif.



Vous souhaitez recevoir une invitation pour un de ces temps forts ? Contactez [inno-num@metropolegrandparis.fr](mailto:inno-num@metropolegrandparis.fr)



Un programme de...

# PARIS&CO

Soutenu et financé par...



En partenariat avec...



**Appel à  
Manifestation  
d'Intérêt**

**21 octobre 2022 -  
14 janvier 2023**